

**- Déclaration liminaire FO -
CAPA des certifiés du 15 mars 2018**

Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPA des certifiés,

Voici quelques-unes des nouveautés depuis le 1er janvier 2018 :

- Mise en œuvre de l'ensemble des ordonnances Macron à partir des décrets d'application comme celui sur la procédure dite de « *rupture conventionnelle collective* ».
- Transformation en CSG des cotisations salariales qui financent la Sécurité sociale, entraînant la fin du salaire différé. Annonce d'une ponction de 4 milliards sur le budget des hôpitaux.
- Augmentation de la CSG de 1,7 point sanctionnant notamment 8 millions de retraités.
- Accélération de la destruction des services publics, avec le programme « *Action publique 2022* » dont l'objectif déclaré est de réduire les coûts et la masse salariale, de supprimer davantage de postes de titulaires (120 000), de multiplier le recours aux contractuels et d'externaliser des pans entiers de la Fonction publique en « modifiant leur périmètre d'intervention ».
- Prévision d'une dizaine de projets de loi pour le premier semestre (assurance chômage, apprentissage et formation professionnelle, loi entreprises, dépeçage de la SNCF ...).
- Annonce de nouvelles privatisations.
- Rétablissement dans la Fonction publique du jour de carence et nouvelle baisse du salaire net des fonctionnaires au 1^{er} janvier 2018, avec la hausse de la retenue pour pension civile.
- Dans les universités, c'est l'atomisation de toutes les maquettes des licences avec un socle de 1500h sur trois ans (soit - 10 à moins 30% d'heures suivant les licences).
- Le plan étudiants « Parcoursup » qui va interdire à des bacheliers l'accès à l'université : en organisant un véritable tri social. Plan parcoursup qui a obtenu

zéro voix de soutien au Conseil supérieur de l'éducation alors qu'il est présenté dans les médias comme faisant l'unanimité.

- Réforme du lycée, qui va encore enlever des heures de cours aux élèves, préparer la suppression de 25000 postes d'enseignants, entraîner la disparition des filières et anéantir la garantie d'une même instruction et d'un même bac sur toute la république.

Les fonctionnaires des 3 versants ont des revendications communes. A l'appel de leurs organisations FO, CGT, FSU, Solidaires, ils seront en grève le 22 mars prochain pour revendiquer :

- Une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat.
- L'arrêt des suppressions d'emplois et des créations de poste statutaires
- Un plan de titularisation des contractuels.
- L'abrogation du jour de carence
- La défense du statut général des fonctionnaires, et des statuts particuliers.
- La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers.

Abordons enfin deux points à l'ordre du jour de cette CAPA :

Cette année, il y a 101 demandeurs de **Postes Adaptés pour les certifiés**.

Dans le tableau fourni, vous proposez 9,38 ETP en allégement pour 12,22 ETP l'an dernier, 13,7 ETP l'année précédente et environ 15 ETP les deux années antérieures. Cette proposition correspond donc à une nouvelle baisse importante de près de 25% en un an des allégements proposés pour les certifiés.

FO demande que les dossiers soient traités en fonction de leur contenu, sans préalable d'un contingent budgétaire, et que, sans être limité arbitrairement à 3 ans, on puisse obtenir un allégement, s'il n'y a pas d'amélioration de la santé. Ces situations ne peuvent pas correspondre à un avis non-prioritaire.

Nous rappelons que les collègues demandeurs d'un allégement veulent, malgré leurs difficultés, continuer à avoir une activité professionnelle. En leur accordant l'allègement qu'ils souhaitent, vous leur permettez d'effectuer l'année scolaire dans

**Syndicat National FORCE OUVRIERE des Lycées et Collèges
Académie de POITIERS**

21 bis rue Arsène Orillard 86035 POITIERS

Permanences de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi

tél : 05 49 52 52 83

Site web : www.snfolcacademiepoitiers.fr

snfolcacademiepoitiers@orange.fr

Courriel :

de bonnes conditions, sans qu'ils aient à multiplier les arrêts maladie et sans qu'il ne faille mobiliser de remplaçants.

Pour plusieurs d'entre eux, un allégement de service est tellement impératif vis-à-vis de leur santé qu'ils sont amenés à cumuler l'allègement obtenu du rectorat avec un temps partiel et donc à voir leur rémunération réduite.

Le contingent de Congés de Formation illustre toujours les restrictions budgétaires d'une éternelle politique d'austérité :

Alors qu'il y a toujours un nombre de demandeurs de congés de formation important, le nombre de congés accordé est de nouveau trop restreint. Il faudra cette année, comme l'an passé, pour ceux qui n'ont pas d'admissibilité, avoir au moins six demandes antérieures pour en obtenir une afin de préparer l'agrégation ! Le contingent, réduit de près de moitié par rapport à 2011, n'a pas été rétabli. Nous demandons toujours le retour à un contingent de congés de formation permettant d'y accéder au plus tard à la quatrième demande, comme c'était encore le cas il y a quelques années.

Nous vous remercions de votre écoute.

Les commissaires paritaires FO